

Postulat

Interdiction de fumer dans les préaux scolaires et aux abords des structures pré et parascolaires

En 2018, un postulat de Ilias Panchard demandait à la Municipalité de "créer des zones sans fumée dans les lieux publics extérieurs sensibles, par exemple ceux fréquentés par les enfants et les jeunes comme les places de jeux et les alentours des écoles". Après plusieurs années d'attente, la majorité de la Municipalité y a répondu en s'opposant aux demandes du postulat. Lors du débat sur le rapport-préavis en 2024, le Conseil communal a refusé cette réponse, exprimant ainsi la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour protéger la jeunesse et les enfants contre la fumée passive.

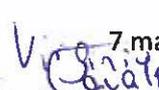
Malgré le rejet du rapport-préavis, fait rare au Conseil communal, la situation n'a pas changé étant donné que la Municipalité n'a annoncé aucune nouvelle mesure de prévention: les enfants restent exposés à la présence de la cigarette et à la fumée passive dans des espaces de jeu et de récréation. Laisser ces lieux accessibles à la cigarette envoie un message ambigu aux jeunes et aux enfants, alors que la Ville se veut exemplaire dans la promotion de la santé publique.

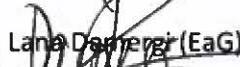
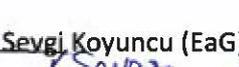
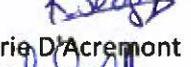
Il est donc temps de redéposer la même demande afin de pousser la Municipalité à agir concrètement pour protéger la santé des enfants face au tabagisme passif dans les espaces qui leur sont dédiés. Outre les risques sanitaires liés à la fumée passive et aux mégots, les préaux scolaires et les abords des structures pré et parascolaires devraient être des lieux où les comportements qui peuvent influencer négativement les jeunes sont limités. En effet, les enfants reproduisent souvent les comportements observés chez les adultes. Ce fait renforce l'importance d'instaurer des espaces sans fumée dans les lieux dédiés aux enfants.

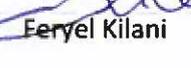
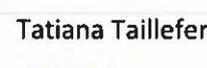
L'interdiction de fumer dans des espaces extérieurs dédiés aux enfants, comme les préaux scolaires ou les abords des structures d'accueil de la petite enfance, est déjà en vigueur à de nombreux endroits, par exemple à Genève ou à Neuchâtel ainsi que dans plusieurs communes suisses, mais aussi en France ou en Belgique. Ces mesures contribuent à la dénormalisation du tabac auprès des plus jeunes générations et à la réduction de l'exposition à la fumée.

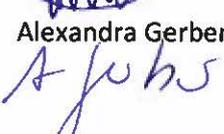
Lausanne, en tant que ville engagée dans la promotion de la santé et la prévention, a une nouvelle chance d'agir face au tabagisme passif. Une telle interdiction enverrait un signal fort, dans une ville où siège un géant mondial du tabac.

Pour les raisons qui précèdent, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer des zones sans fumée dans les préaux scolaires et aux abords des structures pré et parascolaires.

    7 mars 2025
Valéry Beaud (Les Vert-e-s) Ilias Panchard (Les Vert-e-s) Mathias Paquier (Vlib) Virginie Cavalli (Vlib)

   
Johann Dupuis (EaG) Lana Dammer (EaG) Sevgi Koyuncu (EaG) Musa Kamenica (PS)
   
Josi Teuscher (PS) Roland Philippoz (PS) Valérie D'Acremont Olivier Thorens Romane Benvenuti

    
Prisca Morand Feryel Kilani Virginie Kyriakopoulos Paloma Graf Tatiana Taillefert

 
Alexandra Gerber Sima Dakkus